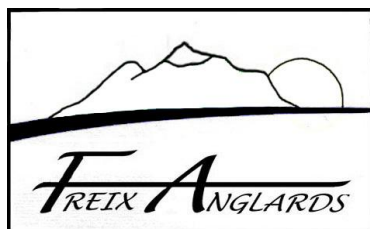


**Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de  
COMMUNE DE FREIX ANGLARDS**

**Séance du 03 mars 2017**

**MAIRIE DE**



*L'an deux mille dix-sept et le trois mars à 20 heures 00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire).*

Date de la convocation: 22/02/2017  
Conseillers en exercice : 10  
Présents : 9  
Votants: 9  
  
Pour: 8  
Contre: 0  
Abstentions: 0

**Présents :** Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Monsieur Nicolas PANIS, Monsieur Jean-Yves CABAL, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE, Madame Aurélie BOURZEIX, Monsieur Joël DE MARTINO

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Madame Michèle DESPLAT - LEYMARIE

**Secrétaire de séance:** Monsieur Jean-Louis GUIBERT



**Objet : DE\_2017\_003 - Travaux de démolition enclos Gervais - Choix d'une entreprise**

Monsieur le Maire présente les différentes entreprises qui ont proposé des devis pour la démolition de la grange à l'enclos Gervais.

<i>Entreprises</i>	<i>Tarifs HT</i>	<i>Tarifs TTC</i>
C. Meallet TP	13 050.00 €	15 660.00 €
BARBET TP	12 470.00 €	14 964.00 €
COLAS	14 035.00 €	16 842.00 €

La commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 12 février 2017, s'est positionnée en faveur de l'offre de Monsieur Barbet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre
- de choisir l'entreprise "Barbet TP" afin d'effectuer les travaux conformément au devis proposé
- d'affecter la somme correspondante au budget principal de 2017
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents correspondants.

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/03/2017 015-211500723-20170303-DE_2017_003-DE



Acte original signé électroniquement,  
Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
16 mars 2017  
et publié ou notifié le 16 mars 2017

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an sus dit,  
au registre sont les signatures.

Le Maire  
Patrice FALIÈS

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/03/2017 015-211500723-20170303-DE_2017_003-DE